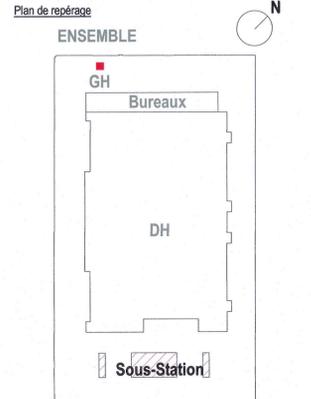




RÉFÉRENCES PLU

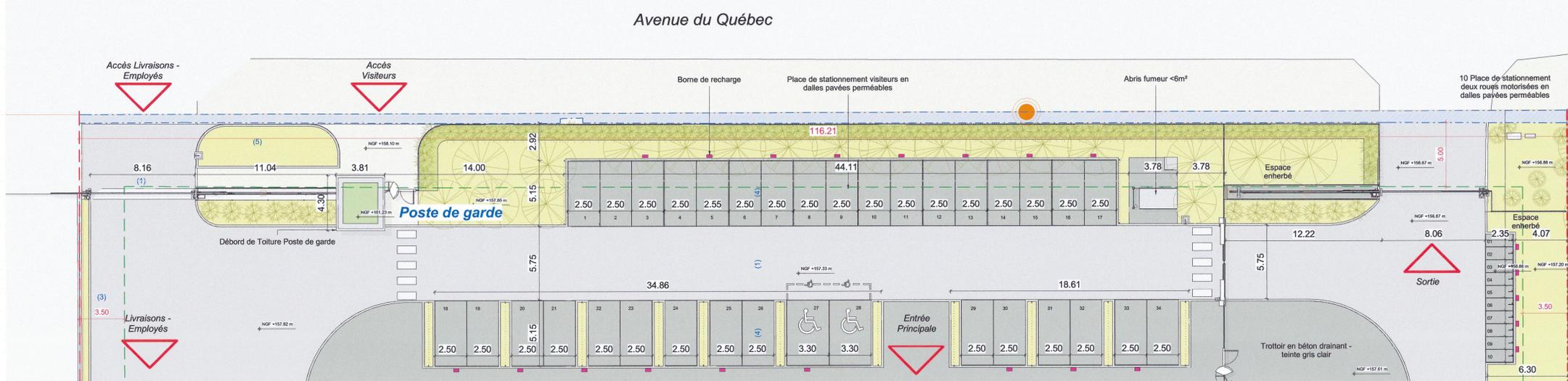
- (1) Article Uld3 : 3.1. Voirie**
 Un terrain doit avoir un accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur le fonds voisin, d'une largeur minimale de 4 mètres et d'une largeur maximale de 10 mètres.
- (2) Article Uld6 : 6.1.**
 Les constructions s'implantent :
 • En l'absence de marge de reculement ou de bande d'implantation inscrite aux documents graphiques :
 o Pour les autres constructions : les constructions devront être implantées avec un retrait minimal de 5 mètres des voies et emprises.
- (3) Article Uld7 : 7.1.**
 Les constructions s'implantent en limite séparative ou en retrait de 3,5 mètres minimum.
- (4) Article Uld12 : 12.2.2. Dimensions minimales des stationnements véhicules**
 Chaque emplacement pour le stationnement de véhicule léger (moins de 3,5 tonnes et 1m90 de haut maximum) doit présenter une accessibilité satisfaisante et des dimensions au moins égales à 5,15 mètres de long et 2,50 mètres de large.
12.2.3. Stationnement adapté destiné aux personnes à mobilité réduite
 Pour les emplacements destinés aux personnes à mobilité réduite, les stationnements devront présenter une accessibilité satisfaisante et des dimensions au moins égales à :
 - longueur : 5,15 mètres,
 - largeur : 3,30 mètres.
- (5) Article Uld13 : 13.1.2. Obligation en matière de création d'espaces végétalisés :**
 Une superficie équivalente à au moins 25% de la surface totale du terrain devra être traitée en espaces végétalisés dont au moins 60% en espaces de pleine terre.

- Notes générales**
- Toute dimension définitive ne peut pas être échelonnée à partir de ce dessin; toutes les mesures doivent être validées sur place.
 - Toute divergence entre les dessins et les autres documents doit être portée à l'attention de l'ingénieur.
 - Ce dessin n'est pas un dessin d'exécution. Il est responsable de l'entrepreneur de réaliser les dessins finaux coordonnés d'exécution.
 - Le contenu de ce dessin doit être lu avec l'ensemble des révisions actuelles des dessins d'architecture, de génie civil, de structure, de mécanique, d'électricité, de sécurité et de télécommunications, ainsi qu'avec toutes les coupes pertinentes.

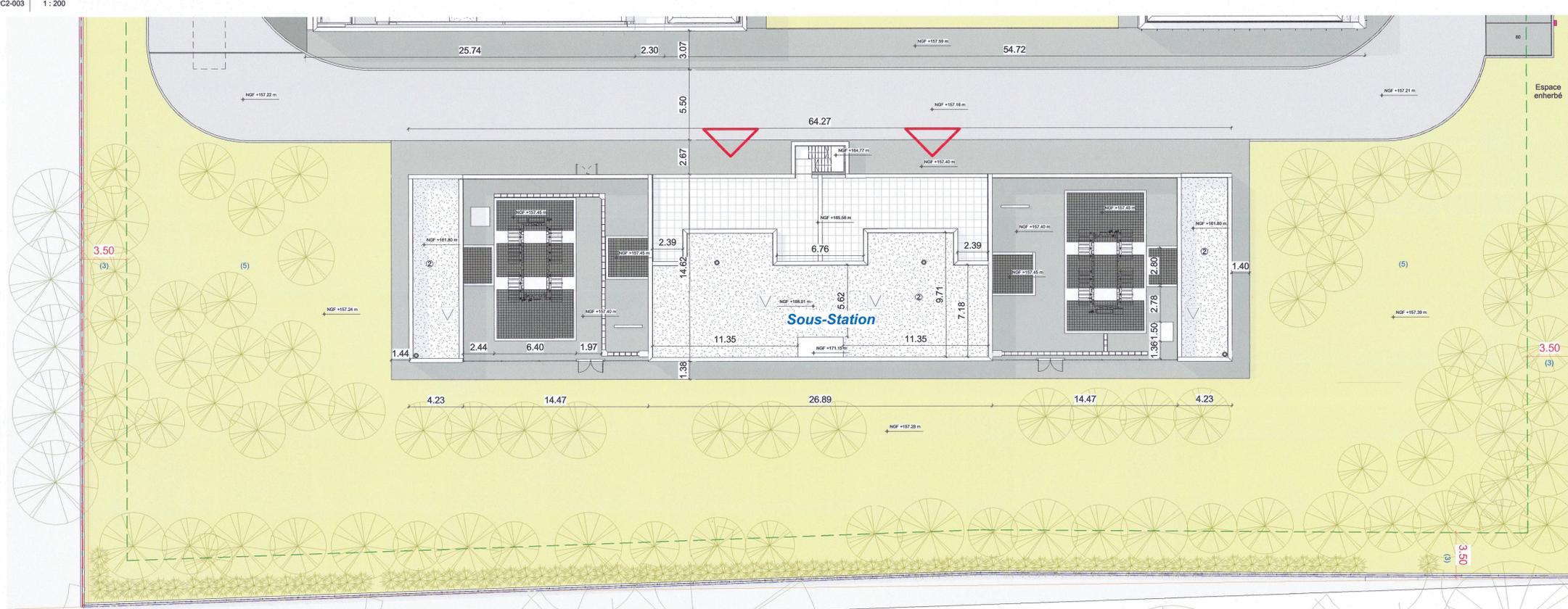


- LEGENDE**
- Limite validée par le "Procès Verbal de Rétablissement des Limites", rédigé le 13/01/2022 par le cabinet GTA GE.
 - Limite constructible du PLU
 - Alignement de fait à valider par la mairie de Villebon-sur-Yvette.
 - Limite validée par la DIRIF
 - △ Entrées et sorties du site
 - Usage public sans domanialité publique, définie par la limite du terrain reconstituée par les archives et l'alignement de fait qui sera à valider par la Mairie de Villebon-sur-Yvette
 - Bornes des recharges électrique
 - Mesure conservatoire pour l'installation des futures bornes électriques
 - Point Eau Incendie
 - Point Eau Incendie Existant

Notes:
 Limites parcellaires mise à jour selon "Procès Verbal de Rétablissement des Limites de Propriété" par GTA en date 13/01/2022



2 Plan masse du Poste de garde



1 Plan masse de la Sous-Station

REID DE VIN ARCHITECTES
 22 rue de Valenciennes 75002 PARIS
 01 40 41 94 30
 www.reidvin.com
 SARL D'ARCHITECTURE SPIET 492 336 336 0003 - ORDRE 511205

Colt Data Center Services France
 15, avenue du Cap Horn
 91140 Les Ulis
 N° Siret : 92 4024 575 00 016
 www.coltdatadcs.com

- Demander**
- colt Data Centre Services**
 Colt Data Centre Services France
 23-27 rue Pierre Valette
 92240 Malakoff, France
 www.coltdatadcs.com
 - ARCADIS**
 200-216 rue Raymond Losserand
 75014 Paris, France
 www.arcadis.com
 - IMOGIS**
 28 rue Didot
 92000 Nanterre, France
 www.imogis.fr
 - RB-A**
 22 rue de Palestro
 75002 Paris, France
 www.rb-architectes.com
 - BET MEP**
 - Argenterie**
 28 rue Didot
 CS40191
 92128 Nanterre CEDEX, France
 www.argenterie.fr
 - Design MEP**
 - &**
 28-30 Worship Street
 London, EC2A 2AH
 United Kingdom
 www.bw-engineering.com
 - BET Structure**
 - TERRELL**
 Arthur's Mission, 30 Snowfields
 London SE1 1SU, United Kingdom
 www.terrellgroup.net
 - Ingenierie Environnementale**
 - EODD**
 Centre Léon Blum
 171173 rue Léon Blum
 69100 Villeurbanne, France
 www.eodd.fr

Projet
 PAR2 - Villebon
 Centre de données informatiques

Titre
 Plan masse Sous-station et Poste de garde

Phase
 Permis de construire

Discipline	Status
ARCHITECTURE	PC

N° du projet	Echelle @A1	Revision
DCS19-240	1 : 200	

N° du plan
 DCS19240 RBA PL SW LP DR A PC2-003

Page - Réacteur - Occupation - Déplacement - Vitesse - Type - Discipline - Niveau